

Procès-verbal d'assemblée générale EXTRAORDINAIRE

L'an 2025 et le 11 Novembre, à 15 heures, les associés de la société @ALEX, société à responsabilité limitée au capital de 3000 euros, se sont réunis au siège social à Rouen – 64, rue du Renard – 76000 en assemblée extraordinaire.

Sont présents :

M. VOISIN Alexandre qui détient 51 parts sociales,
M. VOISIN Christophe qui détient 49 parts sociales

qui détiennent ensemble 100 parts sociales sur un total de 100, représentant plus de la moitié des parts sociales, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts;

L'assemblée est présidée par M. VOISIN Alexandre associé-gérant, qui possède le plus grand nombre de parts sociales.

Le président informe l'assemblée de l'ordre du jour, à savoir le changement officiel du siège social de la SARL @ALEX.

Première résolution :

Le nouveau siège social est situé au 387 rue du Colombier – 76750 Boissay. Ce changement prend effet à partir du début de l'exercice en cours à savoir le 1^{er} octobre 2025
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

Le gérant Alexandre VOISIN est chargé de :

- La mise à jour des statuts ainsi que la déclaration en ligne du nouveau siège social.
- La mise à jour des coordonnées sur les sites administratifs concernés après avoir obtenu l'extrait du nouveau Kbis.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant terminé, l'assemblée extraordinaire est terminée

Signatures :

Alexandre VOISIN



Christophe VOISIN

